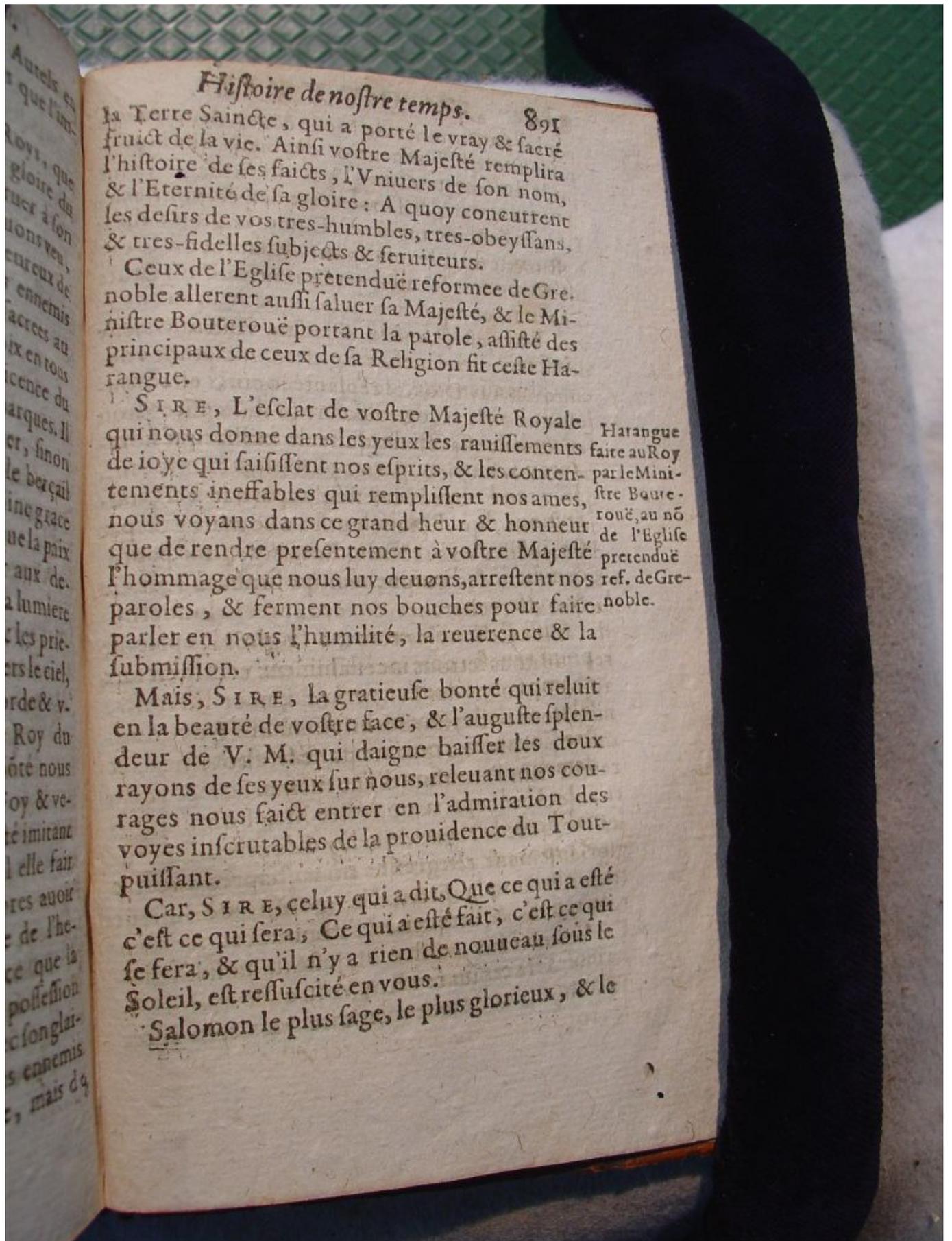


1622\_891.jpg



*Histoire de nostre temps.* 891

la Terre Saincte, qui a porté le vray & sacré fruit de la vie. Ainsi vostre Majesté remplira l'histoire de ses faicts, l'Vniuers de son nom, & l'Eternité de sa gloire: A quoy concourent les desirs de vos tres-humbles, tres-obeyssans, & tres-fidelles subjects & seruiteurs.

Ceux de l'Eglise prétenduë reformee de Grenoble allerent aussi saluer sa Majesté, & le Ministre Bouterouë portant la parole, assisté des principaux de ceux de sa Religion fit ceste Harangue.

SIRE, L'esclat de vostre Majesté Royale qui nous donne dans les yeux les rauissements de ioye qui faillissent nos esprits, & les contentements ineffables qui remplissent nos ames, nous voyans dans ce grand heur & honneur que de rendre presentement à vostre Majesté l'hommage que nous luy deuons, arrestent nos paroles, & ferment nos bouches pour faire parler en nous l'humilité, la reuerence & la submission.

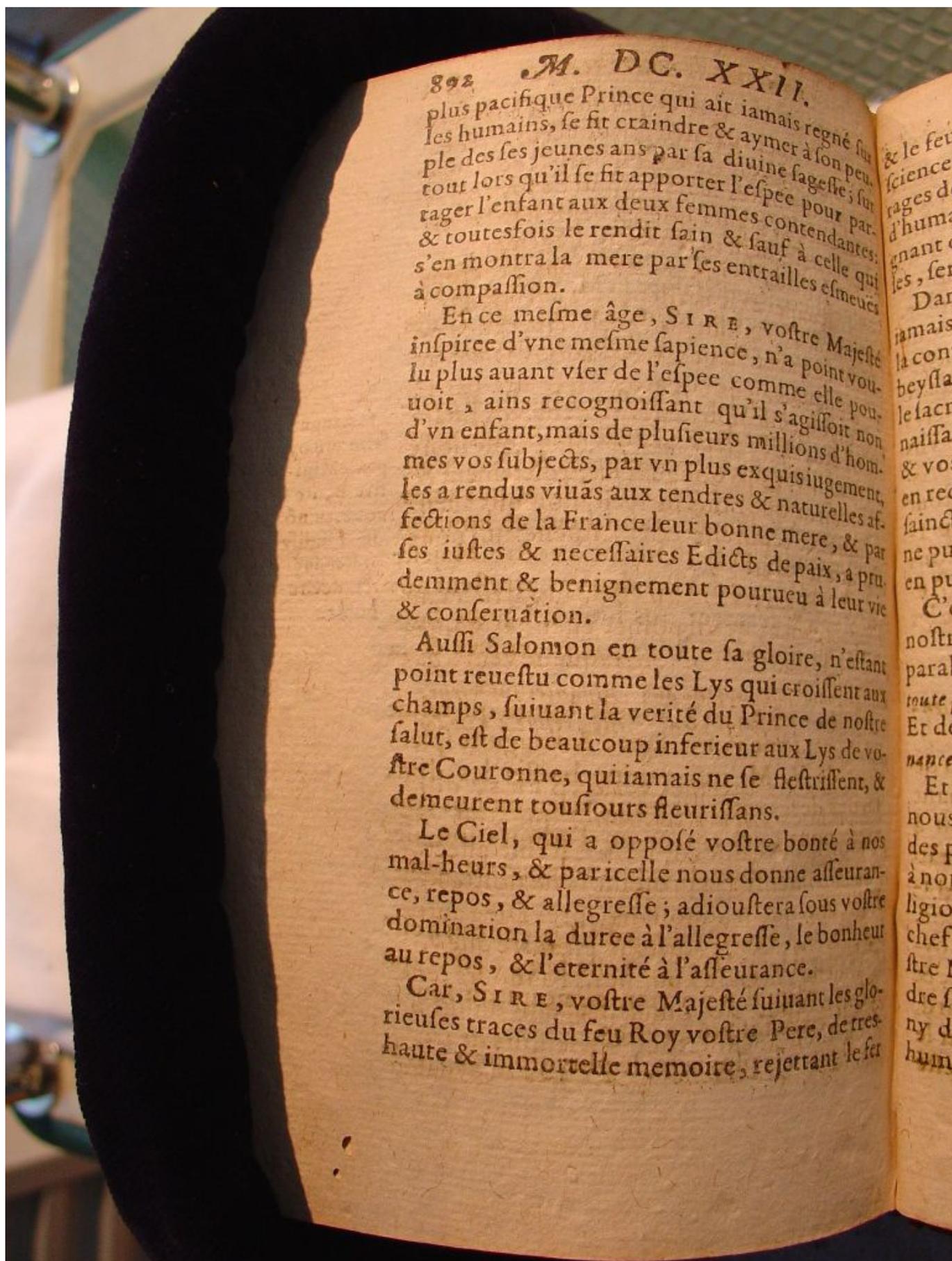
Harangue faite au Roy par le Ministre Bouterouë, au nom de l'Eglise prétenduë ref. de Grenoble.

Mais, SIRE, la gratieuse bonté qui reluit en la beauté de vostre face, & l'auguste splendeur de V. M. qui daigne baisser les doux rayons de ses yeux sur nous, releuant nos courages nous faict entrer en l'admiration des voyes inscrutables de la prouidence du Tout-puissant.

Car, SIRE, celuy qui a dit, Que ce qui a esté c'est ce qui sera, Ce qui a esté fait, c'est ce qui se fera, & qu'il n'y a rien de nouveau sous le Soleil, est resuscité en vous.

Salomon le plus sage, le plus glorieux, & le

1622\_892.jpg



892 M. DC. XXII.

plus pacifique Prince qui ait iamais regné sur les humains, se fit craindre & aymer à son peu-ple des ses jeunes ans par sa diuine sagesse; sur tout lors qu'il se fit apporter l'espee pour trager l'enfant aux deux femmes contendantes: & toutesfois le rendit sain & sauf à celle qui s'en montra la mere par ses entrailles esmeues à compassion.

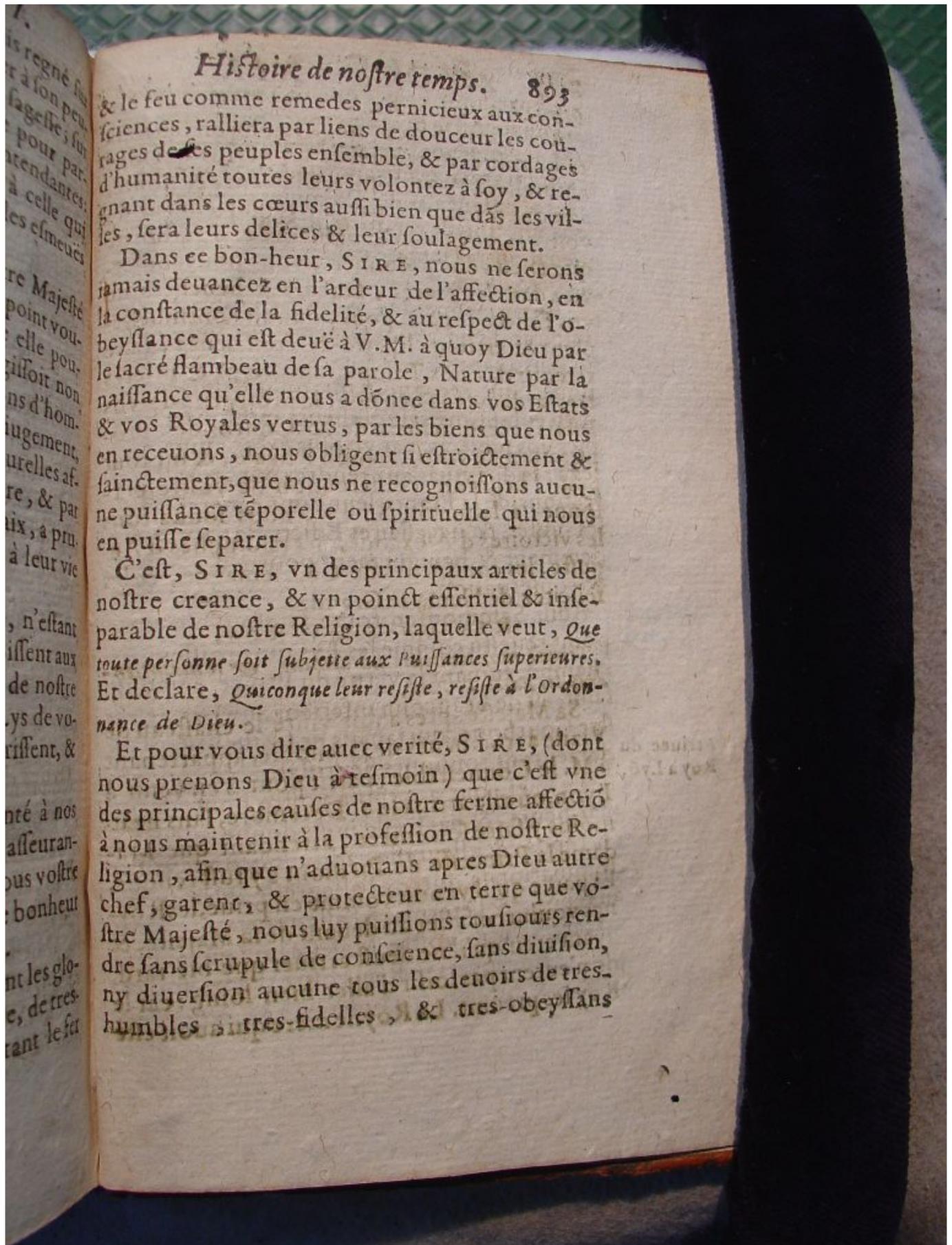
En ce mesme âge, SIRE, vostre Majesté inspiree d'une mesme sapsience, n'a point voulu le plus auant vser de l'espee comme elle vou-uoit, ains recognoissant qu'il s'agissoit non d'un enfant, mais de plusieurs millions d'hommes vos subjects, par un plus exquisiugement, les a rendus viuas aux tendres & naturelles affections de la France leur bonne mere, & par ses iustes & necessaires Edicts de paix, a prudemment & benignement pourueu à leur vie & conseruation.

Aussi Salomon en toute sa gloire, n'estant point reuestu comme les Lys qui croissent aux champs, suiuant la verité du Prince de nostre salut, est de beaucoup inferieur aux Lys de vostre Couronne, qui iamais ne se flestrissent, & demeurent tousiours fleurissans.

Le Ciel, qui a opposé vostre bonté à nos mal-heurs, & par icelle nous donne assurance, repos, & allegresse; adioustera sous vostre domination la duree à l'allegresse, le bonheur au repos, & l'eternité à l'assurance.

Car, SIRE, vostre Majesté suiuant les glorieuses traces du feu Roy vostre Pere, de tres-haute & immortelle memoire, rejetant le ser

1622\_893.jpg



*Histoire de nostre temps.* 893

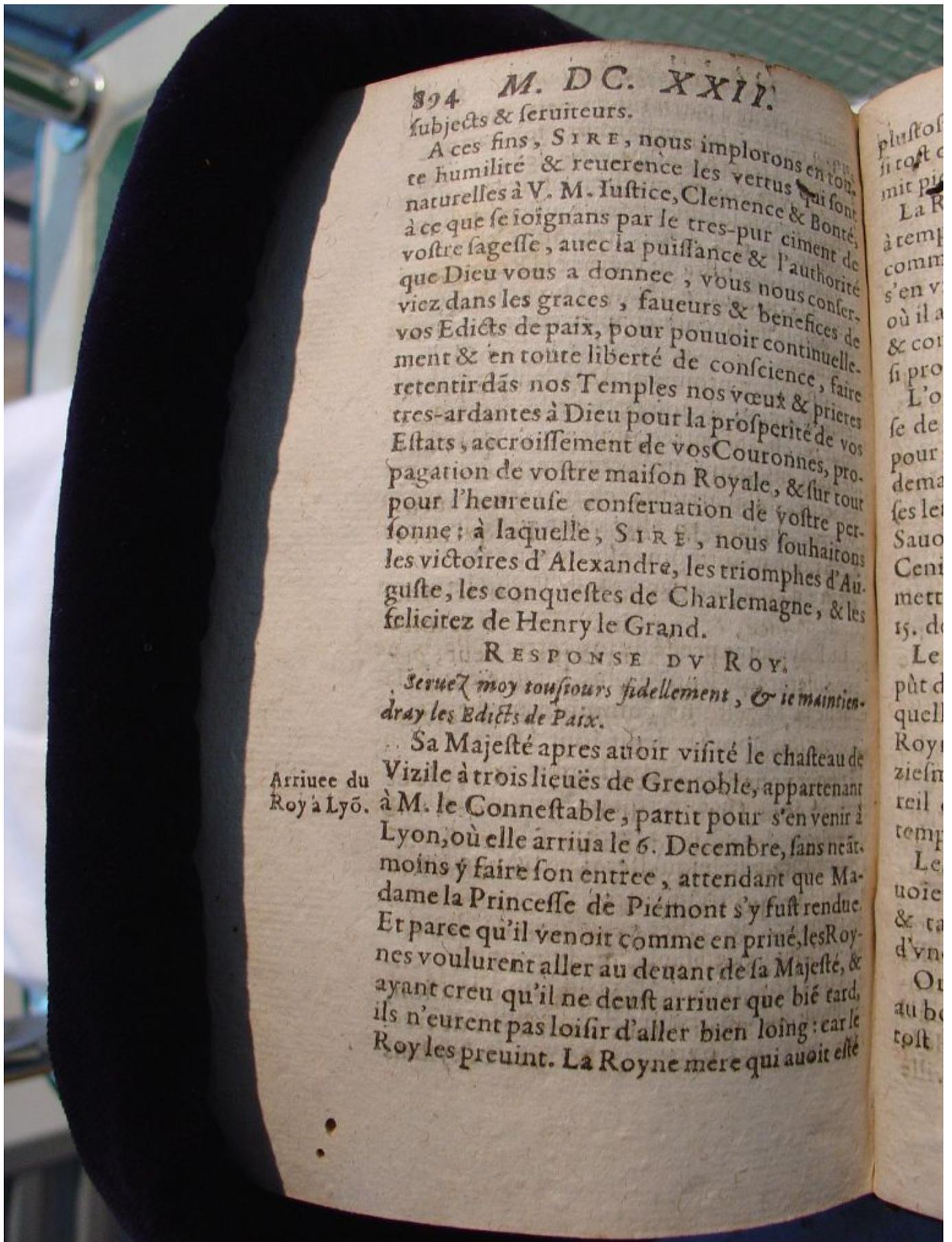
& le feu comme remedes pernicious aux con-  
sciences, ralliera par liens de douceur les cou-  
rages de ces peuples ensemble, & par cordages  
d'humanité toutes leurs volontez à soy, & re-  
gnant dans les cœurs aussi bien que dās les vil-  
les, sera leurs delices & leur soulagement.

Dans ce bon-heur, SIRE, nous ne ferons  
jamais deuancez en l'ardeur de l'affection, en  
la constance de la fidelité, & au respect de l'o-  
beyssance qui est deuë à V. M. à quoy Dieu par  
le sacré flambeau de sa parole, Nature par la  
naissance qu'elle nous a dōnee dans vos Estats  
& vos Royales vertus, par les biens que nous  
en receuons, nous obligent si estroictement &  
sainctement, que nous ne recognoissons aucu-  
ne puissance tēporelle ou spirituelle qui nous  
en puisse separer.

C'est, SIRE, vn des principaux articles de  
nostre creance, & vn pointt essentiel & inse-  
parable de nostre Religion, laquelle veut, *Que*  
*toute personne soit subiette aux Puissances superieures.*  
Et declare, *Quiconque leur resiste, resiste à l'Ordon-*  
*nance de Dieu.*

Et pour vous dire avec verité, SIRE, (dont  
nous prenons Dieu à tesmoin) que c'est vne  
des principales causes de nostre ferme affectio  
à nous maintenir à la profession de nostre Re-  
ligion, afin que n'aduouans apres Dieu autre  
chef, garent, & protecteur en terre que vo-  
stre Majesté, nous luy puiſſions tousiours ren-  
dre sans scrupule de conscience, sans diuision,  
ny diuersion aucune tous les denoirs de tres-  
humbles & tres-fidelles, & tres-obeyssans

1622\_894.jpg



894 M. DC. XXII.

subjects & seruiteurs.

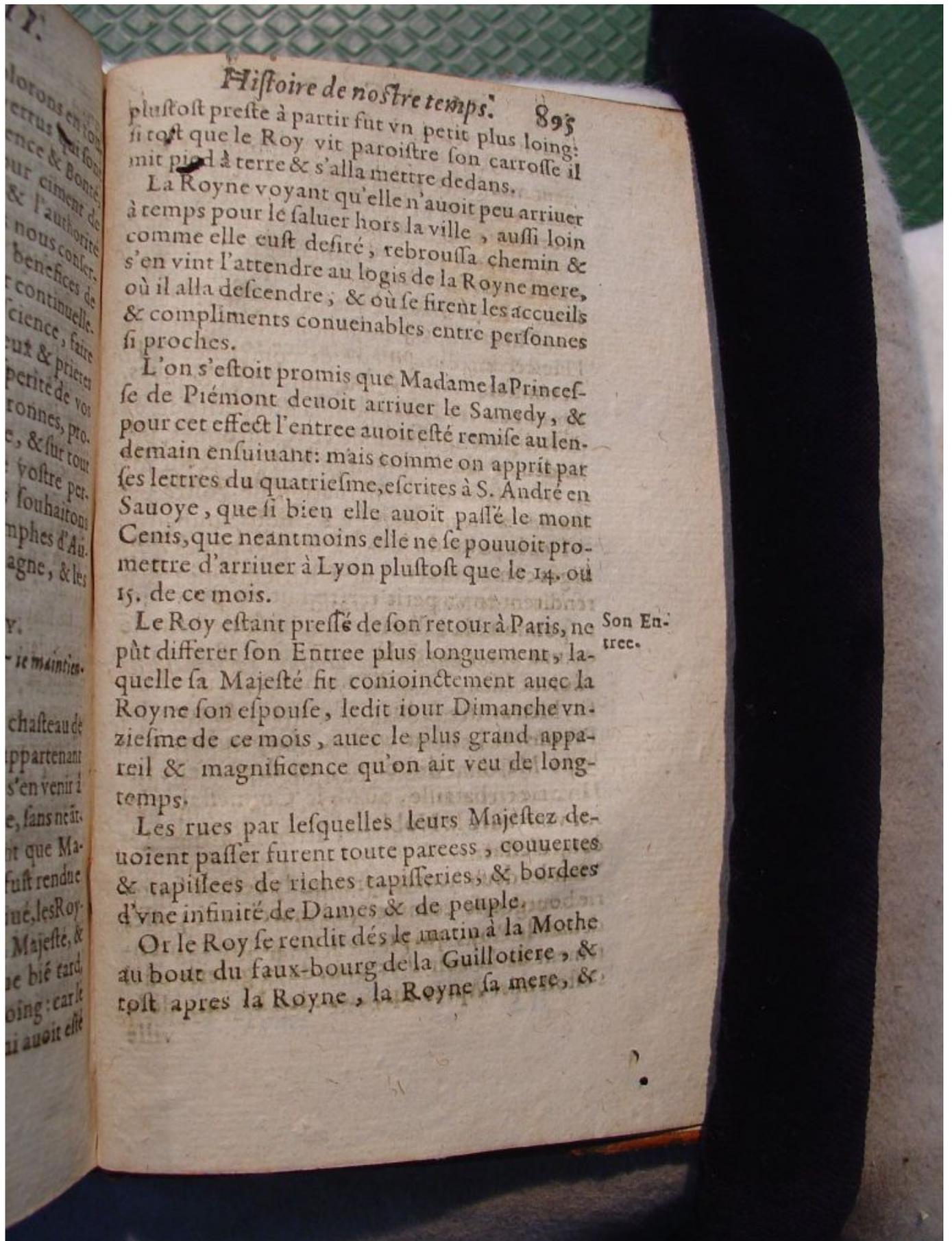
A ces fins, SIRE, nous implorons en toute humilité & reuerence les vertus naturelles à V. M. Iustice, Clemence & Bonté, à ce que se ioignans par le tres-pur ciment de vostre sagesse, avec la puissance & l'autorité que Dieu vous a donnée, vous nous conferiez dans les graces, faueurs & benefices de vos Edicts de paix, pour pouuoir continuerment & en toute liberté de conscience, retentir dās nos Temples nos vœux & prieres tres-ardantes à Dieu pour la prosperité de vos Estats, accroissement de vos Couronnes, propagation de vostre maison Royale, & sur tout pour l'heureuse conseruation de vostre personne; à laquelle, SIRE, nous souhaitons les victoires d'Alexandre, les triumphes d'Auguste, les conquestes de Charlemagne, & les felicitez de Henry le Grand.

RESPONSE DV ROY.

*Seruez moy tousiours fidellement, & ie maintiendray les Edicts de Paix.*

Arriuee du Roy à Lyō. Sa Majesté apres auoir visité le chasteau de Vizile à trois lieuës de Grenoble, appartenant à M. le Connestable, partit pour s'en venir à Lyon, où elle arriua le 6. Decembre, sans neamoins y faire son entrée, attendant que Madame la Princesse de Piémont s'y fust rendue. Et parce qu'il venoit comme en priuè, les Roynes voulurent aller au deuant de sa Majesté, & ayant creu qu'il ne deust arriuer que bié tard, ils n'eurent pas loisir d'aller bien loing: car le Roy les preuint. La Royne mere qui auoit esté

1622\_895.jpg



*Histoire de nostre temps.* 893

plustost presté à partir fut vn petit plus loing: si tost que le Roy vit paroistre son carrosse il mit pied à terre & s'alla mettre dedans.

La Royne voyant qu'elle n'auoit peu arriuer à temps pour le saluer hors la ville, aussi loin comme elle eust desiré, rebroussa chemin & s'en vint l'attendre au logis de la Royne mere, où il alla descendre; & où se firent les accueils & compliments conuenables entre personnes si proches.

L'on s'estoit promis que Madame la Princesse de Piémont deuoit arriuer le Samedy, & pour cet effect l'entree auoit esté remise au lendemain ensuiuant: mais comme on apprit par ses lettres du quatriesme, escrites à S. André en Sauoye, que si bien elle auoit passé le mont Cenis, que neantmoins elle ne se pouuoit promettre d'arriuer à Lyon plustost que le 14. ou 15. de ce mois.

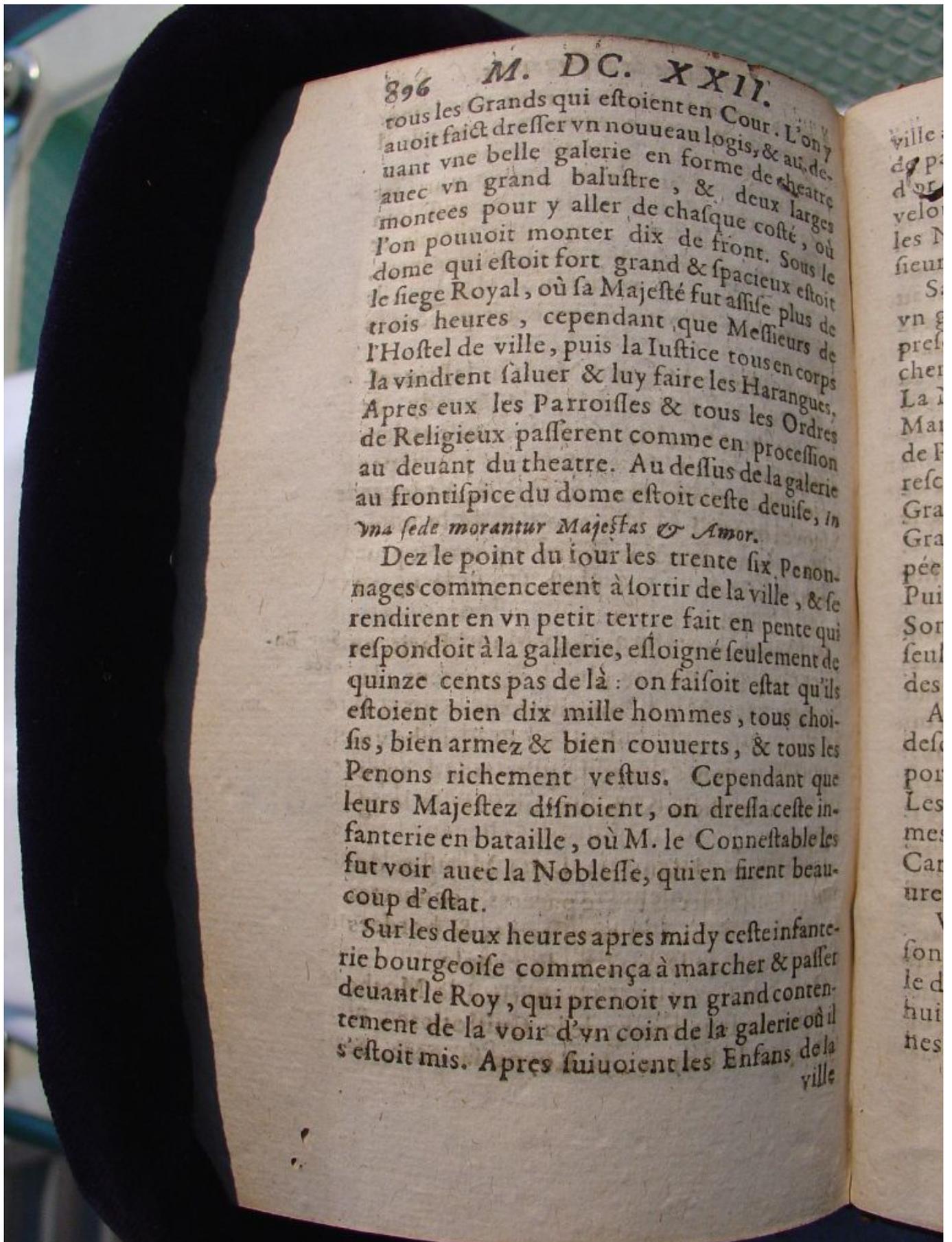
Le Roy estant pressé de son retour à Paris, ne pût differer son Entree plus longuement, laquelle sa Majesté fit conioinctement avec la Royne son espouse, le dit iour Dimanche vnziesme de ce mois, avec le plus grand appareil & magnificence qu'on ait veu de long-temps.

Les rues par lesquelles leurs Majestez deuoient passer furent toute parees, couuertes & tapissées de riches tapisseries, & bordees d'vne infinité de Dames & de peuple.

Or le Roy se rendit dès le matin à la Mothe au bout du faux-bourg de la Guillotiere, & tost apres la Royne, la Royne sa mere, &

Son Entree.

1622\_896.jpg



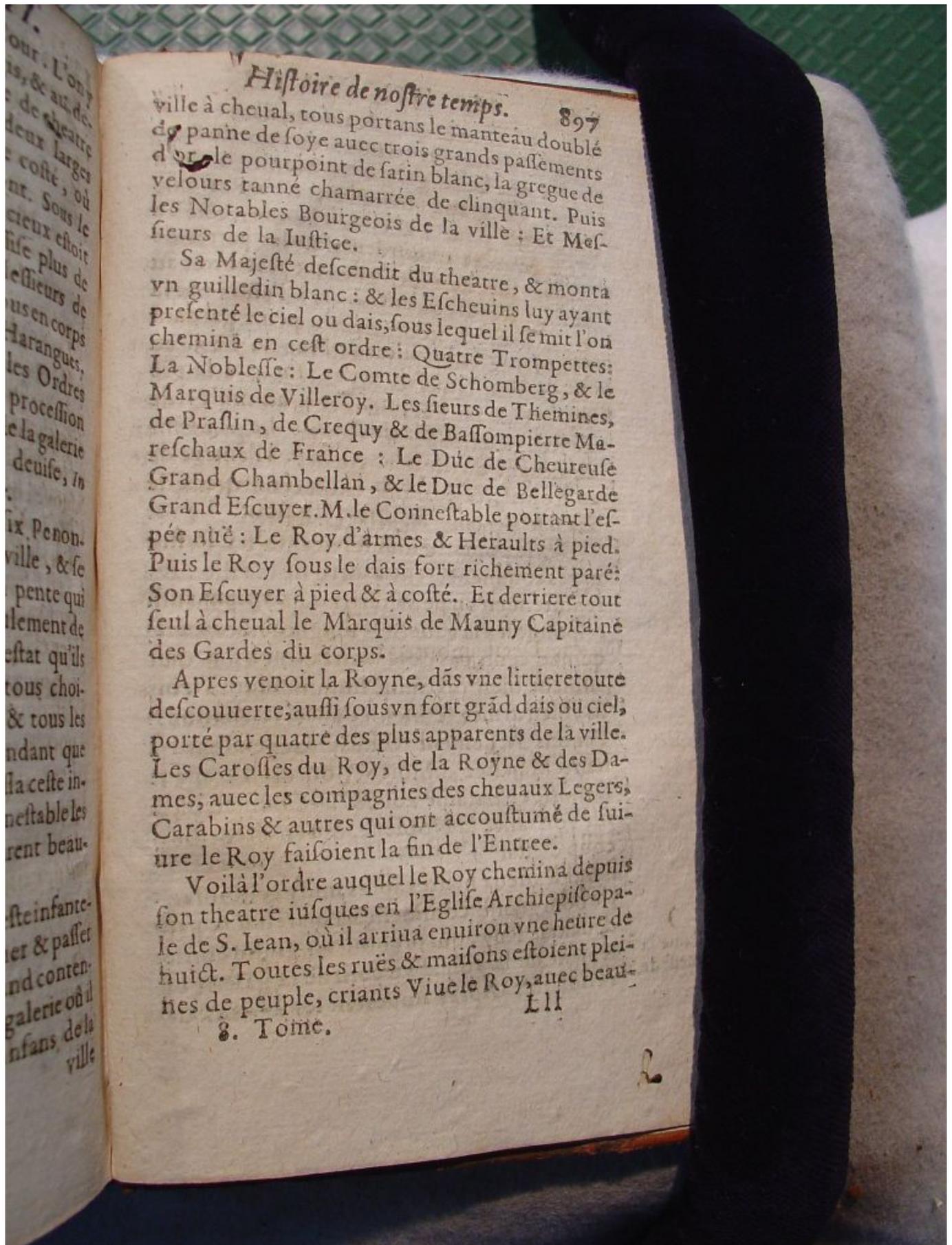
896 M. DC. XXII.

tous les Grands qui estoient en Cour. L'on y auoit fait dresser vn nouueau logis, & au deuant vne belle galerie en forme de theatre avec vn grand balustre, & deux grandes montees pour y aller de chaque costé, où l'on pouuoit monter dix de front. Sous le dome qui estoit fort grand & spacieux estoit le siege Royal, où la Majesté fut assise plus de trois heures, cependant que Messieurs de l'Hostel de ville, puis la Iustice tous en corps la vindrent saluer & luy faire les Harangues. Apres eux les Parroisses & tous les Ordres de Religieux passerent comme en procession au deuant du theatre. Au dessus de la galerie au frontispice du dome estoit ceste deuise, *In vna sede morantur Majestas & Amor.*

Dez le point du iour les trente six Penonnages commencerent à sortir de la ville, & se rendirent en vn petit tertre fait en pente qui respondoit à la galerie, esloigné seulement de quinze cents pas de là: on faisoit estat qu'ils estoient bien dix mille hommes, tous choisis, bien armez & bien couuerts, & tous les Penons richement vestus. Cependant que leurs Majestez disnoient, on dressa ceste infanterie en bataille, où M. le Connestable les fut voir avec la Noblesse, qui en firent beaucoup d'estat.

Sur les deux heures apres midy ceste infanterie bourgeoise commença à marcher & passer deuant le Roy, qui prenoit vn grand contentement de la voir d'vn coin de la galerie où il s'estoit mis. Apres suiuoient les Enfans de la ville

1622\_897.jpg



*Histoire de nostre temps.* 897

ville à cheual, tous portans le manteau doublé  
de panne de soye avec trois grands passéments  
d'or le pourpoint de farin blanc, la gregue de  
velours tanné chamarrée de clinquant. Puis  
les Notables Bourgeois de la ville : Et Mes-  
sieurs de la Justice.

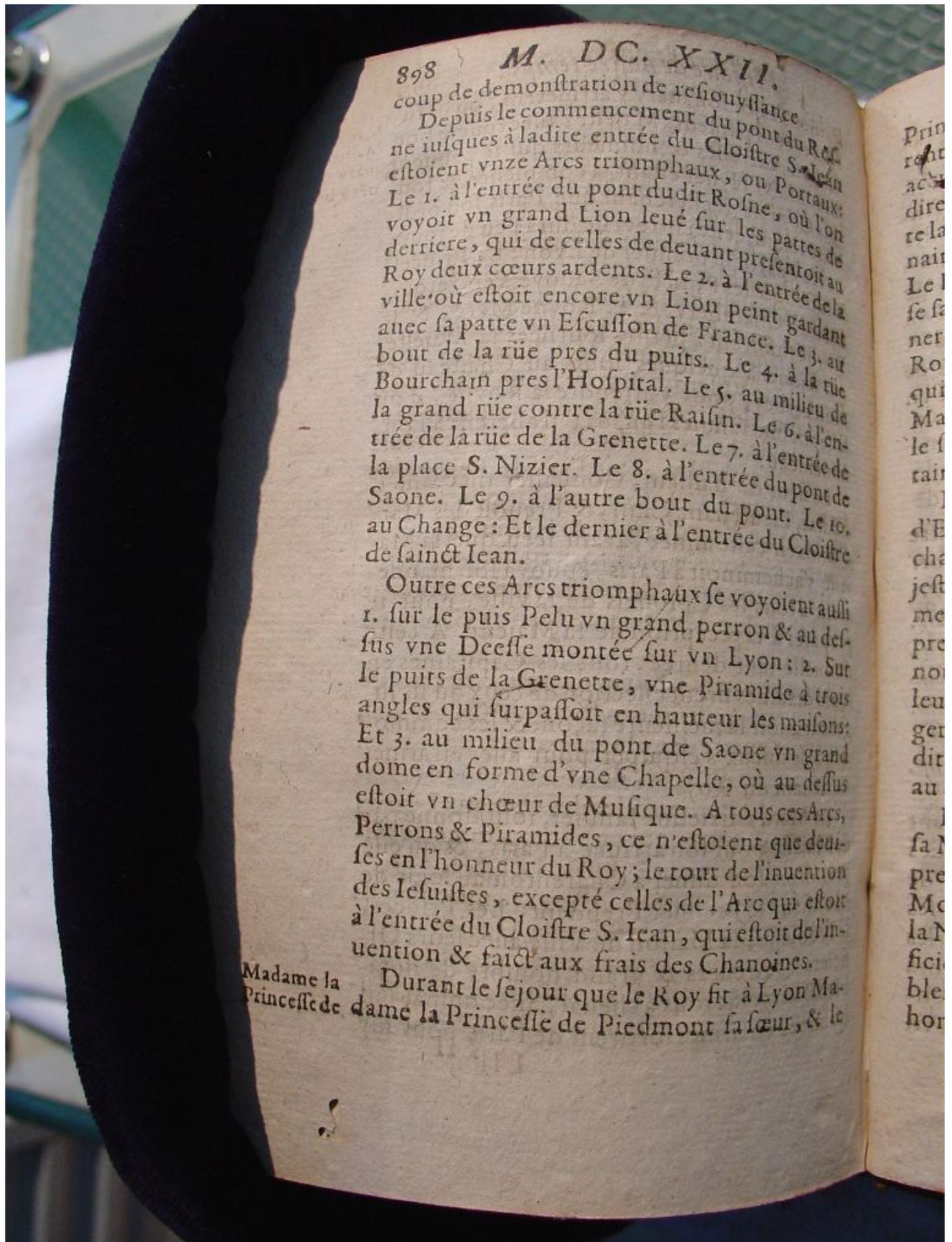
Sa Majesté descendit du theatre, & monta  
en un guilledin blanc : & les Escheuins luy ayant  
présenté le ciel ou dais, sous lequel il se mit l'on  
chemina en cest ordre : Quatre Trompettes :  
La Noblesse : Le Comte de Schomberg, & le  
Marquis de Villeroy. Les sieurs de Themines,  
de Praslin, de Crequy & de Bassompierre Ma-  
reschaux de France : Le Duc de Cheureuse  
Grand Chambellan, & le Duc de Bellegarde  
Grand Escuyer. M. le Conestable portant l'es-  
pée nuë : Le Roy d'armes & Heraults à pied.  
Puis le Roy sous le dais fort richement paré :  
Son Escuyer à pied & à costé. Et derriere tout  
seul à cheual le Marquis de Mauny Capitaine  
des Gardes du corps.

Après venoit la Roïne, dās vne litiere toute  
descouuerte; aussi sous vn fort grād dais ou ciel,  
porté par quatre des plus apparens de la ville.  
Les Carosses du Roy, de la Roïne & des Da-  
mes, avec les compagnies des chevaux Legers,  
Carabins & autres qui ont accoustumé de sui-  
ure le Roy faisoient la fin de l'Entree.

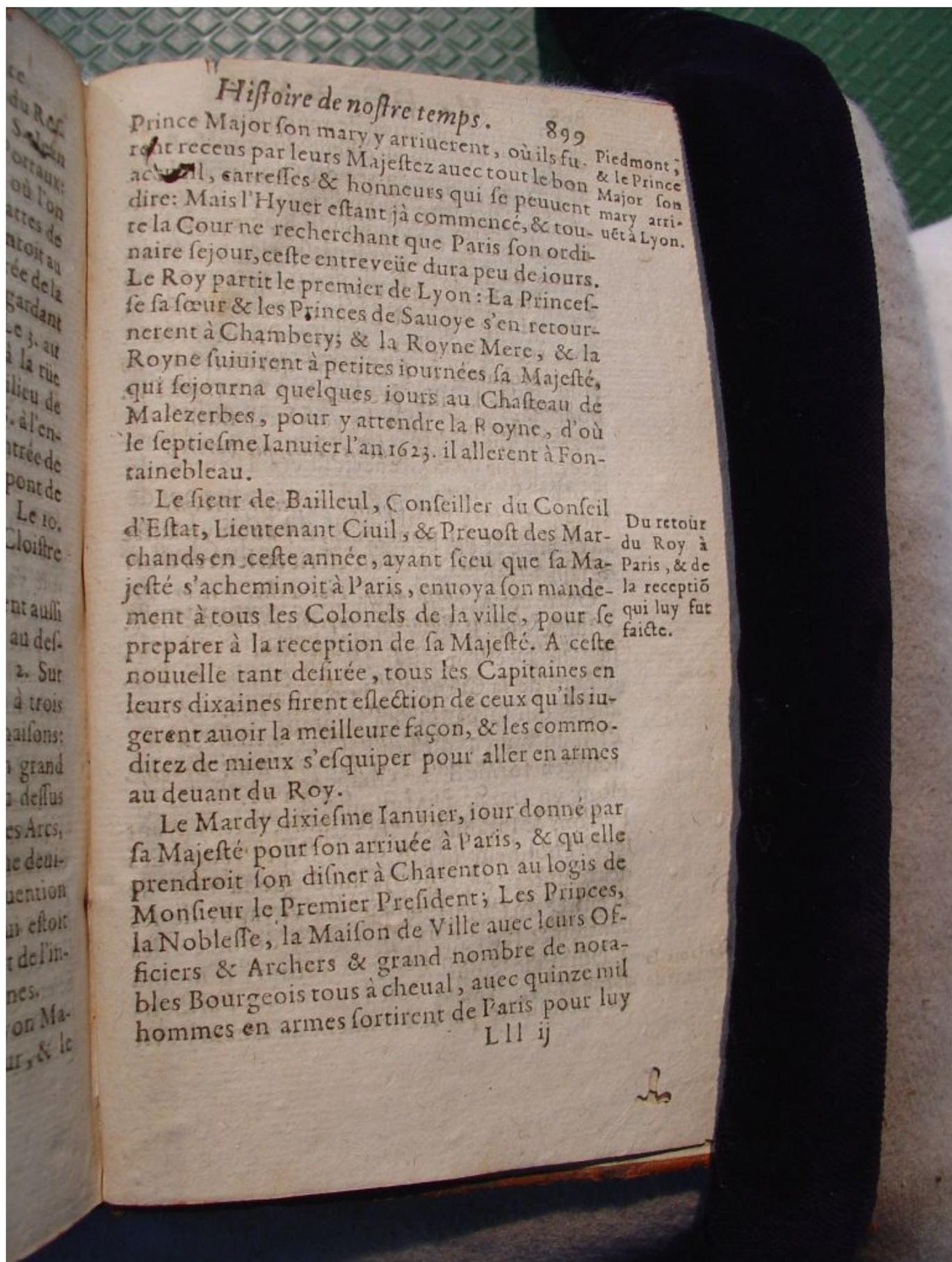
Voilà l'ordre auquel le Roy chemina depuis  
son theatre iusques en l'Eglise Archiepiscopa-  
le de S. Iean, où il arriua enuiron vne heure de  
huiet. Toutes les ruës & maisons estoient plei-  
nes de peuple, criants Viue le Roy, avec beau-  
LII

8. Tome.

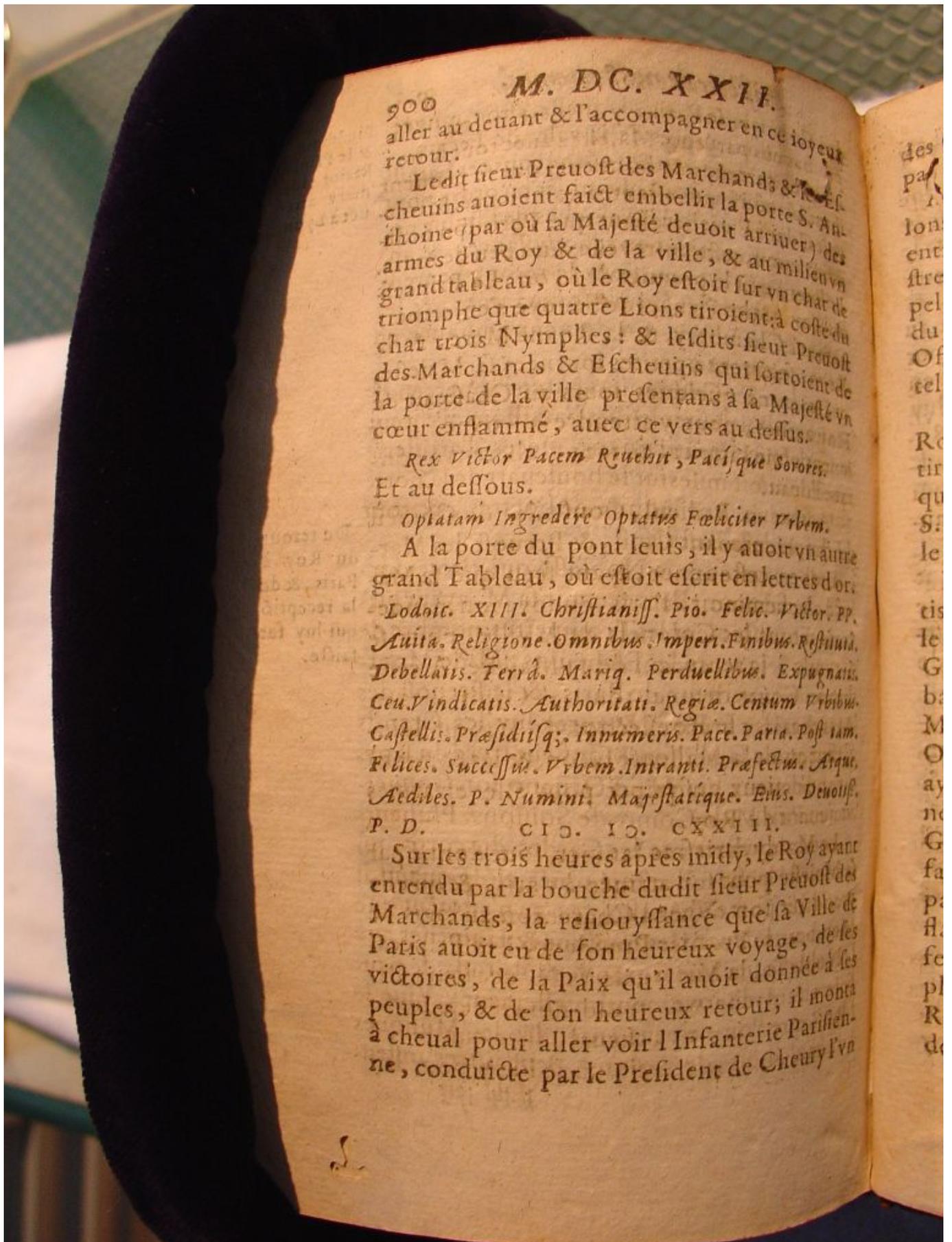
1622\_898.jpg



1622\_899.jpg



1622\_900.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**